

# INTERVENTION TOURNESOL

## Consentement aux services professionnels

Confidentialité • Politiques administratives • Engagement mutuel

---



### Identification du client

Nom du client : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Parent/tuteur : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

## 1. Présentation d'Intervention Tournesol

*Bienvenue chez Intervention Tournesol*

Notre mission est d'offrir un accompagnement humain, bienveillant et individualisé afin de soutenir les enfants, adolescents, adultes et leur famille dans le développement de leurs compétences, leur bien-être et leur adaptation à leur environnement.

Nos interventions reposent sur des pratiques reconnues, éthiques et adaptées aux besoins spécifiques de chaque personne.

---

## 2. Consentement libre et éclairé

*Inspirés des principes déontologiques de la psychoéducation et des obligations professionnelles en intervention psychosociale*

Conformément au Code civil du Québec et en référence aux concepts éthiques de, je reconnais avoir reçu les informations nécessaires concernant les services qui me sont proposés.

Je comprends notamment :

- ☐ les objectifs des services
- ☐ les modalités des rencontres
- ☐ les approches utilisées
- ☐ les limites possibles des interventions
- ☐ l'utilisation des renseignements recueillis
- ☐ les modalités de partage d'information via l'utilisation d'outils technologiques
- ☐ les honoraires et modalités de paiement.

Je comprends également que je peux poser toutes mes questions avant de signer ce document.

 Initiales :

---

## 3. Interventions et confidentialité

Intervention Tournesol s'engage à assurer la confidentialité des informations recueillies conformément aux principes établis par le Code de déontologie des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (articles 16 à 19) ainsi qu'aux lois applicables en matière de protection des renseignements personnels.

Je consens volontairement à recevoir les services offerts par *Intervention Tournesol*.

Je comprends que :

- Je peux retirer mon consentement en tout temps;
- Je peux accepter ou refuser certaines interventions;
- La protection de mes renseignements et les règlements au niveau de la confidentialité professionnelle seront respectés par les membres d'*Intervention Tournesol*, sauf dans les situations prévues par la loi.

Tous les renseignements recueillis demeurent confidentiels. Ils sont conservés conformément :

- au Code de déontologie;
- au Code civil du Québec;
- aux lois sur la protection des renseignements personnels.

☐ J'accepte.

☐ Je refuse.

 Initiales :

---

## 5. Conservation du dossier

Je comprends que :

- Un dossier professionnel sera créé de façon électronique;
  - Seuls les renseignements nécessaires seront recueillis;
  - Les dossiers seront conservés de façon sécuritaire et détruits après 5 ans afin de respecter les lois quant aux archives.
  - Je peux demander l'accès à mon dossier conformément à la loi avec un délai de 60-90 jours avant la réception des notes évolutives ou tout autre document final de rédaction. Les données brutes produites ne seront pas partagées et elles seront détruites après la rédaction de chaque bilan évaluatif.
- 

## 6. Communications

J'autorise *Intervention Tournesol* à communiquer avec moi par :

☐ Téléphone ☐ Message texte ☐ Courriel

Je comprends que :

Les appels, courriels et messages transmis à *Intervention Tournesol* sont destinés aux communications liées au suivi et ne constituent pas un service d'intervention d'urgence. Les familles sont tenues de respecter les heures de service établies. Toute communication reçue à l'extérieur de ces heures sera traitée dans les meilleurs délais, conformément à notre politique de réponse (maximum de 48 heures ouvrables).

---

## 7. Politique de rendez-vous

Les rencontres sont offertes sur rendez-vous.

En cas d'empêchement, nous demandons un préavis minimal de 24h.

Toute annulation effectuée après ce délai ou toute absence sans préavis pourrait entraîner des frais d'annulation.

*(Frais de 30 \$ applicable)*



Initiales :

---

## 8. Tarifs

Les tarifs respectifs à chaque offre de service correspondant aux options A-B-C-D sont publiées ainsi que leur description détaillée sur le site internet [www.interventiontournesol.ca](http://www.interventiontournesol.ca).

Le service sélectionné sera discuté lors de la première rencontre à domicile entre vous et votre intervenant. Un accord mutuel sera signé avec le prix exact et la modalité convenue.

Lorsque demandé, des reçus professionnels seront produits et envoyés via courriel.

---

## 9. Engagement

La réussite de la démarche d'accompagnement repose sur une collaboration active entre les intervenantes et la clientèle. À cet effet, les deux parties s'engagent à :

- ✓ Participer activement aux rencontres
- ✓ Fournir des informations exactes
- ✓ Respecter les rendez-vous
- ✓ Tenir informer de tout changement pertinent
- ✓ Communiquer de façon respectueuse.

---

## 10. Situations d'urgence

**En cas de crise ou de danger immédiat, veuillez communiquer avec :**

- **le 911;**
- **Info-Social 811 (option 2);**
- **ou vous présenter au centre hospitalier le plus près.**

---

## 11. Consentement final

Je déclare :

- ☐ Avoir lu ce document dans son intégralité;
- ☐ Avoir obtenu des réponses satisfaisantes à mes questions;
- ☐ Comprendre les services qui me sont offerts;
- ☐ Consentir librement à recevoir les services d'Intervention Tournesol.

---

## 12. Signatures

Parent ou tuteur légal

Nom

---

Signature

---

Date

---

Intervenant(e)

Nom

---

Signature

---

Date

---

### **Références professionnelles et légales**

- Code de déontologie des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec, RLRQ c. C-26, r.207.2.01.
- Règlement sur les dossiers, les cabinets de consultation et autres bureaux des psychoéducateurs, RLRQ c. C-26, r.207.3.
- Charte des droits et libertés de la personne, RLRQ c. C-12.
- Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.
- Convention relative aux droits de l'enfant, Nations Unies.

#### 1. Code de confidentialité et protection des renseignements personnels

Sources principales : Code de déontologie des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec

#### Article 18 — Secret professionnel et renseignements confidentiels

Le psychoéducateur respecte le secret de tout renseignement de nature confidentielle obtenu dans l'exercice de sa profession.

Articles associés :

- Article 19 — Communication de renseignements confidentiels dans certaines situations permises.
- Article 16-17 — Consentement libre et éclairé et droit de retirer son consentement.

Autres références :

- Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels
  - Article 53 : caractère confidentiel des renseignements personnels.
  - Article 53.1 : critères d'un consentement valide (clair, simple, compréhensible).

---

## 2. Code d'éthique et de conduite professionnelle

Source : Code de déontologie des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec

### Article 4

- Le professionnel doit éviter tout comportement allant à l'encontre des valeurs généralement reconnues dans l'exercice professionnel.

### Articles 5 à 15

- Devoirs envers le client.
- Relation professionnelle basée sur le respect.
- Informations données au client.
- Maintien d'une conduite professionnelle.

---

## 3. Code de respect des droits de l'enfant et de la famille

Sources : Code de déontologie des psychoéducateurs

### Articles 5 à 10 environ

- Respect du client.
- Maintien d'une relation professionnelle respectueuse.
- Reconnaissance des droits et besoins de la personne.

Convention relative aux droits de l'enfant (ONU)

Principes pertinents :

- Article 3 : intérêt supérieur de l'enfant.
- Article 12 : droit de l'enfant d'être entendu.
- Article 18 : responsabilité première des parents dans l'éducation et le développement de l'enfant.

---

## 4. Code de collaboration avec les familles et partenaires

Sources : Code de déontologie des psychoéducateurs

- Articles 5-6 : devoir d'établir une relation professionnelle respectueuse.
- Articles 12-15 : information claire au client et respect du consentement.

Approche écosystémique

Références :

- Modèle écosystémique de Bronfenbrenner (1979)
- Modèle MDH-PPH (développement humain – processus de production du handicap)

---

## 5. Code d'intervention basée sur les connaissances reconnues

Sources : Code de déontologie des psychoéducateurs

- Obligation d'agir selon ses compétences.
- Maintenir ses connaissances.
- Offrir des services adaptés aux besoins du client.

Articles pertinents :

- Article 21 et suivants (selon le code complet) : compétence professionnelle et qualité des services.

---

## 6. Code de sécurité et limites professionnelles

Sources : Code de déontologie des psychoéducateurs

- Article 1 : devoirs et obligations professionnelles dans tous les contextes d'exercice.
- Articles 4-5 : maintenir une conduite professionnelle adéquate.

Règlement sur les dossiers, les cabinets de consultation et autres bureaux des psychoéducateurs

- Encadrement de la tenue des dossiers.
- Protection des renseignements contenus aux dossiers.

---

## 7. Code d'inclusion et d'ouverture à la diversité

Sources : Charte des droits et libertés de la personne du Québec

- Article 10 : droit à l'égalité et absence de discrimination.
- Article 4 : respect de la dignité.

Code de déontologie des psychoéducateurs

- Principes de respect de la personne et de ses particularités.